

CONTRÔLE TECHNIQUE-AUTOMOBILE **FACTURE**

Centre de contrôle : C.C.T.A. MAS Z.A DE L'AIGUILLE 46100 FIGEAC Tél : 05.65.34.40.80 Fax : N° RC : B383813052 APE : 7701 Capital : 1 000,00 €	Client : GARAGE MARTY 3019 ROUTE DE PARIS 46100 CAMBURAT
---	--

Véhicule contrôlé		
Marque : CITROEN	Type : M10CTRVP016T994	Type commercial : C3
N° Immatriculation : DX-006-FA	N° Série : VF7SCBHY6FW657006	Kilométrage : 137 376

N° Facture	Date	Client	Agrément Centre	Propriétaire
24078683	10/12/2024	22	S046D067	NICOL HEIMBURGER EVELYNE

Code	Désignation	Base HT	Qté	TVA %	TVA €	Remise %	HT €
VPCTGO	CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE VP DIESEL	58,05€	1	20,00%	9,94€	14,29%	49,72€
OTC	Redevance OTC	0,28€	1	20,00%	0,06€		0,28€

Règlement	N° TVA INTRACOM. : FR25840345698 TVA sur les encaissements	Total H.T.	50,00€
Païement à réception du relevé fin de mois Aucun escompte pour païement anticipé Valable pour encaissement Uniquement client professionnel : en cas de retard de païement, application d'un taux de pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.	Contribution forfaitaire collectée pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (Arrêté ministériel du 4.10.91) Redevance versée à l'OTC : 0,34 €	Total T.V.A.	10,00€
		Total T.T.C.	60,00€

N° 191

Les informations nominatives figurant sur la facture et la carte grise sont nécessaires au traitement de votre dossier par le réseau Dekra Automotive, responsable du traitement. Elles sont destinées aux autorités réglementaires habilitées et au réseau DEKRA Automotive pour développer et fidéliser sa clientèle. La loi du 6 janvier 1978 vous confère un droit d'accès et de rectification pouvant être exercé auprès de votre Centre.